



Refus de communiquer la requête d'une copropriété

Par **Raymond 92**, le **14/11/2012 à 10:40**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une chambre dans un immeuble en copropriété. Un promoteur ayant déposé un permis de construire en face de notre immeuble, l'assemblée générale a décidé d'intenter un recours contre ce permis. L'avocat nous a dit que sa requête a été rejetée en première instance et a fait appel auprès de la Cour administrative d'appel.

J'ai demandé à voir le contrat que la copropriété a signé avec l'avocat et le contenu du recours et cela m'est refusé. D'où mes questions. Etant un copropriétaire très minoritaire, ai-je le droit de demander copie du contrat entre la copropriété et l'avocat ? Ai-je le droit de consulter les requêtes et les jugements ?

En vous remerciant pour votre aide,

Cordialement,

Raymond